

Avenir de la prévoyance vieillesse

La prévoyance vieillesse aujourd'hui et demain

Comme son nom l'indique, la prévoyance vieillesse consiste à être prévoyant pour ses vieux jours. Pour que cette prévoyance soit également possible à l'avenir, des adaptations constantes sont nécessaires. Il est essentiel que les jeunes de la génération actuelle s'intéressent à ce sujet et participent aux discussions et aux décisions portant sur les réformes.

Comment la prévoyance vieillesse fonctionne-t-elle en Suisse aujourd'hui?

En Suisse, la prévoyance vieillesse repose sur le système des trois piliers:

- Le **premier pilier** est l'**assurance-vieillesse et survivants (AVS)**. Toutes les personnes vivant en Suisse sont obligées de verser une partie de leur salaire à l'AVS. Le premier pilier fonctionne selon le principe de la répartition. Cela signifie que les cotisations encaissées sont directement reversées, mois après mois, aux personnes retraitées. L'argent n'est donc pas capitalisé, mais il est payé directement, soit «réparti». Toutes les personnes qui atteignent l'âge de la retraite, donc même celles qui n'ont jamais travaillé, touchent une rente AVS.
- Le **deuxième pilier** est la **prévoyance professionnelle**. Tant les salariés que les employeurs versent des cotisations à une caisse de pension (CP). Contrairement à l'AVS, l'argent n'est pas réparti mais capitalisé jusqu'à l'âge de la retraite, où il sera versé à la personne concernée. Dans la prévoyance professionnelle, chaque personne assurée épargne donc pour elle-même. Jusqu'au moment du versement, l'argent épargné est placé sur le marché des capitaux, c'est-à-dire le marché des actions et des obligations. Cette forme de financement porte donc le nom de **système par capitalisation**.
- Le **troisième pilier** englobe la **prévoyance privée**. Chacune et chacun est libre d'opter pour cette forme d'épargne. Le troisième pilier n'est pas obligatoire, mais l'État offre des avantages fiscaux sur l'épargne vieillesse personnelle.

À quels défis la prévoyance vieillesse est-elle confrontée?

Lorsque le système de prévoyance vieillesse suisse a été créé, les conditions sociétales et économiques n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. On partait alors du principe que la forte croissance de la population et de l'économie permettrait de garantir le financement des rentes durant des décennies. Il apparaît toutefois depuis longtemps que le **vieillissement croissant** de la population en particulier représente un défi majeur pour la prévoyance vieillesse. Les raisons: le faible taux de natalité et l'allongement constant de l'espérance de vie. De plus, le solde migratoire positif (davantage d'arrivées en Suisse que de départs de Suisse) n'arrêtera pas le vieillissement de la population suisse. La part des personnes de plus de 65 ans augmente donc continuellement, tandis que celle des personnes en âge de travailler ne cesse de diminuer. De ce fait, le nombre de bénéficiaires de rente est toujours plus élevé que le nombre de personnes actives. Il en résulte les défis suivants pour la prévoyance vieillesse:

- Le **premier pilier** présentera un **résultat de répartition négatif** dès 2029. Cela signifie que l'AVS verse plus d'argent qu'elle n'en reçoit. Les cotisations versées par les personnes actives ne suffisent donc plus à couvrir les rentes AVS, entraînant des problèmes de financement à long terme.
- Dans le **deuxième pilier**, les rentes sont calculées sur la base d'un **taux de conversion** défini. Ce taux est actuellement de 6,8% (situation en 2022). En d'autres termes, 6,8% de l'avoir épargné par une personne retraitée lui sont versés chaque année sous forme de rente. L'avoir de vieillesse est donc épuisé au bout de 15 ans. Étant donné que les rentes doivent être versées jusqu'à la fin de la vie, les personnes de plus de 80 ans reçoivent donc plus d'argent que ce qu'elles ont versé et épargné pendant leur vie active. En conséquence, le deuxième pilier fait également face à des défis financiers majeurs.

D'autres changements ont également un impact sur la prévoyance vieillesse. Aujourd'hui, le nombre de femmes actives est notamment beaucoup plus élevé qu'autrefois. Il en résulte une progression du nombre de cotisants, mais aussi de celui des postes à temps partiel, ce qui signifie davantage de contrats de travail à durée déterminée et de travail sur appel. De tels modèles de travail induisent une réduction des cotisations à la prévoyance vieillesse.

Quelles sont les solutions envisagées?

Pour pouvoir relever à long terme les défis financiers de la prévoyance vieillesse suisse, des changements doivent être opérés au niveau des recettes et des dépenses. Concernant les **recettes**, deux approches sont envisageables: d'une part, une augmentation des cotisations dues par les salariés et par les employeurs, et d'autre part une hausse supplémentaire des impôts, par exemple de la part de la TVA allouée au financement de l'AVS. Pour ce qui est des **dépenses**, une réduction des rentes permettrait de solutionner le problème du financement. Une autre approche serait **d'augmenter encore l'âge de la retraite**. Les personnes actives devraient verser des cotisations plus longtemps, tandis que les personnes retraitées toucheraient une rente moins longtemps. On agirait donc ainsi à la fois sur les recettes et sur les dépenses.

Ces solutions, qui pourraient désamorcer le problème du financement, font actuellement (situation en 2022) l'objet d'intenses discussions.^[1] Ces trois approches sont toutefois controversées: une augmentation des cotisations des salariés pourrait démotiver les personnes actives. Des réductions de rentes sont extrêmement impopulaires. Et un relèvement supplémentaire de l'âge de la retraite se heurte à la résistance des salariés les plus âgés en particulier.

Que prévoit le modèle de prévoyance pour les futures générations?

La réforme de la prévoyance vieillesse actuelle est controversée. Les différents camps politiques et les différentes générations risquent de se mettre mutuellement des bâtons dans les roues, et aucune solution durable ne pourrait alors être trouvée. Face à cette situation, Iconomix présente ci-après quatre approches qui sont déjà mises en œuvre dans d'autres pays. Afin de vous faire un ordre d'idées de l'âge de la retraite dans les pays de l'Union européenne, vous pouvez consulter la carte interactive établie par Touteurope.eu.

- **Couplage à l'espérance de vie et à la situation conjoncturelle:** la situation conjoncturelle est un facteur essentiel dans le cadre du financement de la prévoyance vieillesse. Une conjoncture défavorable et un taux de chômage élevé se traduisent notamment par un recul des cotisations salariales et des recettes fiscales. Or il s'agit de deux piliers du financement des rentes. De nombreux pays considèrent donc l'adaptation automatique des conditions-cadres et des versements à l'évolution démographique, économique et financière comme l'une des mesures les plus prometteuses. En Allemagne par exemple, le montant de la rente est adapté à l'évolution des salaires. Une autre possibilité consiste à coupler l'âge de la retraite à l'espérance de vie moyenne.
- **Stratégie fondée sur la durée de la vie active:** de nos jours, les parcours professionnels sont beaucoup plus diversifiés qu'il y a 50 ans. Alors que certaines personnes commencent leur vie active dès l'âge de 15 ans, d'autres la débute à 20 ans et certaines n'entrent dans le monde du travail qu'à 30 ans, une fois leurs études terminées. La stratégie fondée sur la durée de la vie active signifie que tout au long de sa vie, chaque personne doit travailler le même nombre d'années. Celles et ceux qui débute leur activité lucrative tôt peuvent donc prendre leur retraite plus tôt. Les interruptions pour cause de congé de maternité ou de paternité ou pour cause de maladie seraient ajoutées à la durée de la vie active. Comme en Finlande, la durée de la vie active pourrait être réduite pour les personnes exerçant une activité physiquement pénible.
- **Flexibilisation de l'âge de la retraite et de la fin de carrière:** flexibiliser l'âge de la retraite permet de différer sa retraite et d'améliorer ainsi sa rente. Cette approche inciterait les personnes actives à rester plus longtemps sur le marché du travail. De plus, le passage à la retraite pourrait être assoupli grâce à la possibilité de percevoir dans un premier temps une rente partielle tout en continuant à travailler à temps partiel. La Suède a introduit le modèle de l'âge de la retraite flexible dès les années 1990.
- **Service citoyen:** le service citoyen est une autre approche dont le principe est le suivant: toutes les citoyennes et tous les citoyens d'un pays effectuent au cours de leur vie un service citoyen d'une durée d'un an. Pendant cette année, ils travaillent dans le domaine des soins et de l'assistance ou dans une institution sociale. Les jeunes retraitées et retraités pourraient aussi fournir de tels services. Ils pourraient par exemple soutenir les générations plus jeunes, encore actives, dans la garde d'enfants ou bien aider des personnes retraitées plus âgées. En France, un service national universel d'une durée d'un mois a été introduit en 2021.

Les idées de réformes présentées montrent qu'il existe différents modèles permettant de trouver une solution durable au problème de la prévoyance vieillesse. En Suisse, il appartient au peuple de décider, lors de votations populaires, des idées qui seront mises en œuvre.

Note de bas de page:

^[1] La réforme «AVS 21» introduit deux volets importants pour réduire le déficit de la caisse AVS. D'une part, la réforme relève l'âge de la retraite des femmes à 65 ans (baisse des dépenses) et, d'autre part, la contribution à la taxe sur la valeur ajoutée est augmentée (augmentation des revenus).